

Attestation d'accueil

Fournir les photocopies et originaux :

- Carte Nationale d'identité ou un passeport, ou un titre de séjour pour les hébergeants étrangers.**
- Un titre de propriété ou un bail locatif et une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou une quittance de loyer de domicile.**
- Tout document permettant d'apprécier les ressources et sa capacité à héberger l'étranger dans des conditions normales de logement : Taxe d'habitation et dernière déclaration d'impôts sur le revenu.**
- 1 timbre fiscal à 45€.**
- Copie du passeport de l'hébergé + son adresse exacte.**